

Gerstheim *Info*

• DÉCEMBRE 2022 • N°87



• Vie Municipale

Règlementation des
trotinettes électriques p.7

• Environnement

Nouvelles consignes de tri p.20

• Associations

Le bistrot éphémère p.30

● Rétrospective



Le mot du **Maire**



*Chères Gerstheimois, chers Gerstheimois,
Chères habitantes, chers habitants,*

La fin de l'année 2022 approchant, Gerstheim va progressivement revêtir ses habits de fête afin d'apporter une lumière chaleureuse autour du solstice d'hiver, de réserver de joyeux moments dans un esprit de partage et de générosité.

Le programme de Noël est riche, avec un magnifique marché de Noël que nous avons réalisé, le premier week-end de l'Avent, avec plus de 56 exposants. Nous accueillerons un concert des Noëlies, au temple protestant, le deuxième week-end de l'Avent. Cette période de la fin de l'année doit aussi rimer avec solidarité et c'est avec une grande joie, que nous réunirons tous les seniors, pour une belle fête et un repas qui sera servi par l'ensemble des élus du conseil municipal, en signe de respect et de reconnaissance pour nos aînés.

Encore une fois, je souhaiterais féliciter sincèrement l'ensemble du personnel municipal qui, tous les jours, œuvre pour faire de notre ville un lieu agréable, où l'on a envie de vivre ensemble. Aussi, car l'isolement et la précarité se font plus douloureux. Faisons preuve de solidarité et saluons aussi l'action des bénévoles des associations qui œuvrent pour permettre à chacun de passer ces fêtes, avec réconfort et soutien.

Le chantier de réhabilitation du moulin rentre dans sa phase opérationnelle. En effet, après la réalisation de l'ensemble des études techniques, le choix des entreprises, nous voilà dans le concret. Ce projet s'inscrit totalement dans l'ère du temps. Nous avons fait le choix de réhabiliter l'ancien plutôt que de construire neuf. Plutôt que d'opter pour une énergie fossile, nous avons choisi une énergie verte, renouvelable, pour la production de chaleur, avec une chaudière à pellets. Plutôt que d'acheter de l'énergie, nous avons fait le choix d'en produire sur le toit du moulin, avec des panneaux photovoltaïques en la combinant à une isolation ultra performante pour un bâtiment en rénovation. Tout cela en respectant l'identité du bâtiment. Nous avons aussi fait le choix d'un habillage en bardage bois, sur la partie neuve, afin d'utiliser des matériaux locaux.

Grâce à ces nombreux choix, nous avons obtenu de nombreuses subventions, en lien avec notre projet.

C'est sur cette nouvelle encourageante que je souhaite vous présenter mes meilleurs vœux, non seulement pour les fêtes mais aussi pour toute l'année 2023, dans l'espoir qu'elle vous apporte, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, toutes les satisfactions que vous en attendez...

Je vous invite à nous retrouver lors des vœux du Maire et de la traditionnelle galette des rois, le dimanche 8 janvier à 17h à la salle des fêtes.

*Julien Koegler,
Maire de Gerstheim,
Vice-Président de la Communauté de communes du Canton d'Erstein*

● Sommaire

● **Rétrospective** p. 2

● **Édito** p. 3

● **Vie Municipale** p. 4-7

● **Manifestations** p. 8-11

● **Jeunesse** p.12-17

● **Commerces** p.17

● **Seniors** p.18-19

● **Environnement** p. 20

● **Carnet** p. 21

● **Vos élus délibèrent** p. 22-27

● **Espace d'expression** p. 28

● **Vie paroissiale** p. 29

● **Vie Associative** p. 30-36

● **Grand Ried** p. 37

● **Village de Noël** p. 38-39

Nous distribuerons le prochain Gerstheim Info le **4 mars 2023**. Si vous souhaitez faire paraître un article, veuillez nous faire parvenir vos éléments le **3 février 2023** au plus tard à : mairie@gerstheim.fr

Directeur de publication :
Julien Koegler

Comité de rédaction :
Joëlle Wohlschlegel, Sébastien Schueber, Audrey Frindel, Sabrina Bronner, Cathy Schwebel

Conception et mise en page :
Julie Ulrich

Crédit photo :
Gilles Gay, Didier Hamonier, Thierry Babinot

Impression :
Imprimerie Kocher - Rosheim



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h/12h - 14h/18h

Mardi : 8h/12h

Mercredi : 8h/12h - 14h/18h

Jeudi : 8h/12h - 14h/18h

Vendredi : 8h/12h - 14h/18h

Mairie de Gerstheim - 1 rue Reuchlin - 67150 Gerstheim
Tél. 03 88 98 30 20 - mairie@gerstheim.fr - www.gerstheim.fr

Retrouvez-nous aussi sur Facebook ! @VilledGerstheim

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Les agents municipaux collecteront vos sapins de Noël devant votre domicile le :

MARDI 10 JANVIER 2023 à partir de 8h

Les sapins devront être déposés la veille devant chez vous (sans les décorations bien entendu).



OPÉRATION BOÎTES DE NOËL

Si vous n'avez pas pu déposer vos boîtes de Noël au point de collecte sur le Village de Noël, vous pouvez encore les déposer à la Mairie jusqu'au **jeudi 8 décembre 2022**.

CONCOURS LETTRE AU PÈRE NOËL

Le concours organisé par le Conseil Municipal des Jeunes qui a commencé au Village de Noël continue jusqu'au **vendredi 9 décembre 2022**.

Viens déposer ta lettre ou ton dessin dans la belle boîte aux lettres du père Noël située dans l'entrée de la Mairie.

La plus belle réalisation sera récompensée en fonction de ton âge.

Les fiches de participation sont disponibles en mairie ou à télécharger sur le site de la mairie www.gerstheim.fr



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nos agents ont terminé la rénovation de l'éclairage public de la rue du Général de Gaulle. Ce sont 52 luminaires supplémentaires équipés de la technologie LED qui viennent rejoindre notre parc de 250 luminaires LED. 75% d'économie d'énergie va ainsi être réalisé.



ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Début septembre une opération de faucardage a eu lieu sur les cours d'eau qui traversent le village. Cette opération consiste à faucher les végétaux qui sont dans le cours d'eau, afin de garantir le bon écoulement des eaux, d'éviter l'étouffement de la rivière lié aux problèmes d'oxygène et aux excès de matières organiques.



VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La commune de Gerstheim procédera à une vente de bois de chauffage le **jeudi 8 décembre 2022** à 19h, à la salle des fêtes. 21 lots de bois durs provenant des parcelles Ruhort, Storchenest, Oberfeld et Unterrieth seront mis aux enchères. Les détails des lots peuvent être retirés à l'accueil de la mairie.



ACTE DE CRUAUTÉ ENVERS DES ANIMAUX DOMESTIQUES

La Commune a été alertée par certains habitants qui ont trouvé sur leur propriété des morceaux de saucisses coupées en deux avec une lame de cutter tenue par un collier plastique (photo ci-dessous).

Nous rappelons que le Code pénal punit suivant l'article 521-1, toute personne commettant un acte de cruauté ou de maltraitance sur un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €. Une enquête est en cours.



MILÉNA MORSCH, APPRENTIE ATSEM

Miléna, âgée de 15 ans, est en 1^{ère} année d'apprentissage CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance à l'école maternelle Les Cigognes. Elle a fait toute sa scolarité à Gerstheim et habite maintenant à Erstein. Elle a choisi cette voie suite à son stage découverte en classe de 3^{ème} qui lui a beaucoup plu.



NOAH WINTENBERGER

Le 20 octobre dernier, s'est tenue à l'hôtel de ville de Strasbourg, la remise de médailles des meilleurs apprentis de France du Grand Est. C'est à cette occasion que Noah Wintenberger s'est vu remettre la médaille d'or départementale et régionale du concours en présence de son maître d'apprentissage d'électricien et de sa mère. Une cérémonie prestigieuse qui lui a également permis de rencontrer le président des meilleurs ouvriers de France. La session 2023 permettra peut être, on l'espère, d'obtenir l'or au niveau national.



● Vie Municipale

PLANTATION D'ARBRES Samedi 29 octobre 2022

C'est par un soleil radieux et des températures anormalement élevées qu'a eu lieu une plantation de jeunes arbres en ce magnifique samedi matin du 29 octobre 2022.

L'objectif est de créer des zones d'ombres très utiles à tous et aussi à la nature durant les périodes estivales. L'endroit sélectionné cette année par la commission environnement se trouve le long de la rue de Provence entre rivière et chaussée.

Des îlots de bouleaux avaient été plantés à la création de cette tranche du lotissement Unterrieth au début des années 80 pour agrémenter ce lieu, mais certains de ces arbres ont hélas déjà dû être abattus car malades et donc potentiellement dangereux.

Il s'agissait aussi d'apporter une touche pédagogique à cette opération en y associant le Conseil Municipal des Jeunes. Tous les participants ont ainsi pu manipuler tour à tour les outils nécessaires à une bonne plantation sous les conseils experts de David Siegwalt membre du conseil municipal.

Le temps a passé très vite entre 9h et 12h pour planter les 11 jeunes arbustes prévus.

Détail des plantations :

9 arbres dans la rue de Provence : 1 noisetier, 1 copalme, 1 murier, 2 tilleuls, 1 poirier, 1 cormier et 2 aulnes. Et 2 sur la place engazonnée qui se trouve le long de la rue d'Erstein entre la rue du Roussillon et la rue du Limousin : 1 aulne et 1 cormier.

Il est encore prévu de planter des jeunes pousses de saules le long du cours d'eau du Muhlbach afin de freiner l'érosion des berges.



DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU MOULIN

Les travaux de la médiathèque ont commencé. Voici la liste des entreprises retenues suite à l'analyse des offres par une commission d'élus de la Communauté de communes et de la commune :

Démolition : SPIESS

Gros-oeuvre : CBA

Charpente bois : BOIS2BOO

Échafaudages : FREGONESE

Ravalement façades : DECOPEINT

Menuiserie extérieure :

BRAUN BOIS ET ALU

Cloisons : REATECH

Serrurerie : MEDER REMY

Cloison mobile : ALGAFLEX

Sols : DIPOL

Peinture intérieure : MAYART

Sanitaire : SPITZER

Chauffage / ventilation :

SANICHAUF

Electricité : ILLER ELECTRICITE

Aménagements extérieurs :

GIAMBERINI Guy

Ascenseur : ORONA Est

Nettoyage : PRODUNET

4 lots n'ont pas encore été attribués à savoir : le désamiantage, la couverture (tuiles / zinguerie / photovoltaïque), le bardage bois, et la menuiserie intérieure.

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissade et de chute, une réglementation existe concernant l'entretien des trottoirs. Les mesures préventives consistent à déblayer la neige et éventuellement saler ou sabler le trottoir en cas de gel. Cette opération s'effectue jusqu'à la limite du trottoir, et sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux. Les riverains ont l'obligation de déneiger devant leur habitation.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Trottinettes électriques, mono-roues, hoverboards : les Nouveaux Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM), comme les autres usagers, doivent appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres. Depuis le 25 octobre 2019, le code de la route reconnaît les EDPM comme une nouvelle catégorie de véhicules.

Équipements obligatoires

- En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.
- De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, les utilisateurs doivent porter un vêtement ou équipement réfléchissant (gilet, brassard...).
- Les engins doivent être bridés à 25km/h.
- Les feux de position avant et arrière.
- Les dispositifs réfléchissants (catadioptres).
- Un système de freinage.
- Un avertisseur sonore.

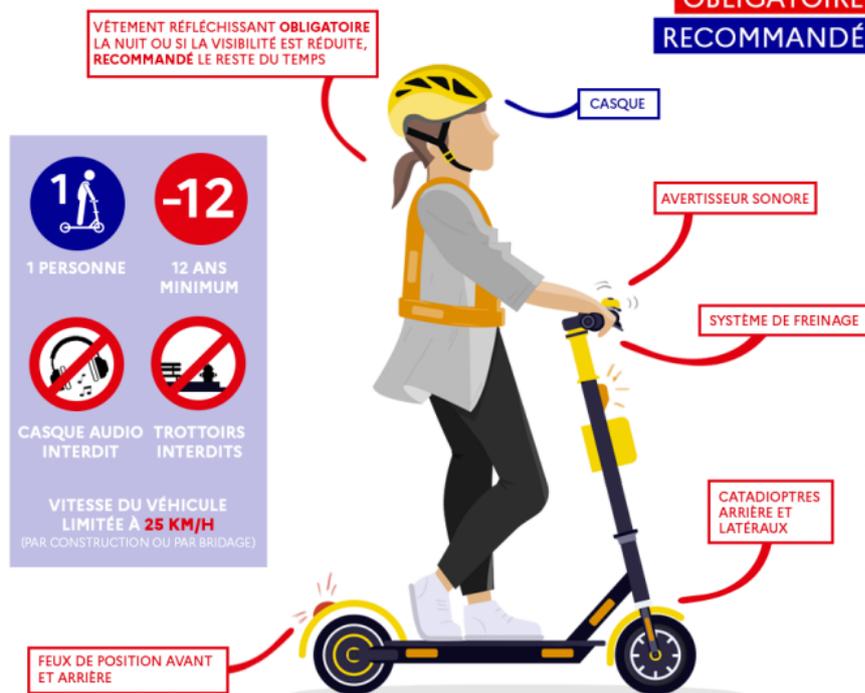
Sanctions

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 35 € d'amende.
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 € d'amende.
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 € d'amende.
- Lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro-réfléchissant : 35 € d'amende.
- Si vous poussez ou tractez une charge avec votre EDPM ou si vous vous faites remorquer : 35 € d'amende.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

ÉQUIPEMENTS À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS



www.securite-routiere.gouv.fr

Règles générales

- Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.
- La conduite d'un EDPM est interdite à toute personne de moins de 12 ans.
- Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin : l'usage est exclusivement personnel.
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- L'assurance de l'EDPM est obligatoire parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances, y compris dans le cas d'un service de location. C'est toujours le propriétaire de l'EDPM qui doit souscrire l'assurance.
- Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.
- En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Comme pour les vélos, les EDPM ont également la possibilité de se garer sur les trottoirs. Leurs conducteurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et d'assurer leur sécurité.



● Manifestations



**LA KILBE FAIT SON CARNAVAL
17 et 18 septembre 2022**





AGENDA

ÇA SE PASSE À GERSTHEIM !

DÉCEMBRE



Samedi 3 décembre

SPECTACLES DE DANSE

- 📍 Salle des fêtes
- ⏰ 18h et 20h
- Organisés par le Cercle St Denis
- Réservations : 06 87 51 98 89



Vendredi 9 décembre

CONCERT DE NÖEL

- 📍 Salle des fêtes
- ⏰ 19h
- Organisé par l'école de musique



Vendredi 16 décembre

DON DU SANG

- 📍 Gymnase
- ⏰ 17h - 20h



Vendredi 16 décembre

SPECTACLE DU PÉRISCOLAIRE

- 📍 Salle des fêtes
- ⏰ 19h



Dimanche 18 décembre

FÊTE DES SENIORS

- 📍 Salle des fêtes
- ⏰ 12h



Lundi 26 décembre

NOËL EN ALSACIEN

- 📍 Église protestante
- ⏰ 10h

JANVIER



Dimanche 8 janvier

CÉRÉMONIE DES VŒUX

- 📍 Salle des fêtes
- ⏰ 17h



Jedi 12 janvier

SPECTACLE SCOLAIRE

- « Un mouton pour la vie »
- Troupe du Théâtre Eurodistrict BAden Alsace
- 📍 Salle des fêtes
- ⏰ 10h et 14h



Vendredi 20 & samedi 21 janvier

TOURNOI INTERCLASSE ASG

- 📍 Espace Multisports
- Soirée dansante le samedi soir à la salle des fêtes
- ⏰ à partir de 19h30



Dimanche 22 janvier

CONCERT JEUNE TALENT

- 📍 Eglise St-Denis
- ⏰ 17h
- Organisé par les Amis de l'orgue Kern

FÉVRIER



Samedi 4 février CARNAVAL DES ENFANTS

- 📍 Départ de la MJC
- 🕒 15h



Vendredi 24 février DON DU SANG

- 📍 Salle des fêtes
- 🕒 17h - 20h



Du 10 au 18 février BAR ÉPHÉMÈRE

- 📍 Salle des fêtes
- 🕒 à partir de 15h



MARS



Dimanche 5 mars COURS D'AVICULTURE

- 📍 Salle des fêtes
- 🕒 8h - 12h



Mardi 7 mars CONFÉRENCE AVC

- 📍 Salle des fêtes
- 🕒 20h



Samedi 11 et dimanche 12 mars LA VAISSELLE DES CHEFS

- 📍 Salle des fêtes
- 🕒 à partir de 10h



Samedi 18 mars FINALE CENTRE ALSACE D'ECHECS

- 📍 Salle des fêtes
- 🕒 14h



Dimanche 19 mars FÊTE DU PRINTEMPS

- 📍 Espace Multisports
- 🕒 à partir de 9h30 :
Marche solidaire AVC
- à partir de 10h :
Marché de Pâques



ÉCOLE MATERNELLE

Les petits explorateurs

Les petits lutins de la classe de maîtresse Julie sont de vrais petits explorateurs : sentier pieds nus, bricolage nature, promenade en forêt, rien ne les arrête !

Un projet sur l'année sera mené pour découvrir la montagne, sa faune et sa flore, au mois de mars.

Une sensibilisation autour de la nature se fait chaque semaine pour nos petits écocitoyens !



Halloween

Les apprentis sorciers de Maîtresse Julie ont participé à un petit déjeuner d'Halloween, avec leurs parents ! La classe était décorée pour l'occasion : citrouilles, lanternes, araignées, de quoi faire frémir certains ! Merci aux parents pour leurs participations et les douceurs salées et sucrées concoctées pour l'occasion !

Semaine du goût

Pour la semaine du goût, les petits et moyens bilingues ont régalé leurs papilles en faisant différentes recettes : compote de pommes, toasts représentant la tête de notre mascotte Calinours. Nous avons également organisé des goûters collectifs à base de fromage blanc sucré, puis salé, accompagné de petits légumes. Miam !

Les enfants ont confectionné de belles lanternes POP pour le défilé de la Saint Martin et ont participé à la décoration de Noël en décorant les jolis Männele fournis par l'APEG.





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La semaine du goût

Les classes d'ULIS, de CM1-CM2 et CP monolingues ont participé à la semaine du goût **du 10 au 14 octobre**. En partenariat avec Aurélie et Franck, restaurateurs de « la Clé des Champs » à Nordhouse, les enfants ont pu découvrir des légumes de saison transformés. Les cuisiniers ont pu jouer sur les associations de textures, de saveurs, de couleurs et mettre des mots sur ce qu'ils ont expérimenté. Au programme : dégustations de légumes crus, frites de potiron et ketchup de betterave rouge, soupe de potiron épicée, pain à la farine de châtaigne et pâte à tartiner aux pommes. Un régal pour les papilles et les pupilles, et de quoi donner envie de reproduire les recettes à la maison ! Un grand merci à Aurélie et Franck pour leur savoir-faire partagé avec passion et patience !



Dessins de Noël pour nos soldats

Les élèves du CP et du CE2 monolingues, ainsi que les élèves d'ULIS ont réalisé de belles cartes de Noël... en septembre ! Largement en avance dans le calendrier ! Oui mais pour la bonne cause : ils ont participé à l'action « Dessins de Noël pour nos soldats », **initiée par l'Association Solidarité-Défense.**

Chaque année, cette association organise une action en faveur des militaires déployés en opérations extérieures et intérieures. Un colis de Noël est envoyé pour chaque personnel militaire loin de sa famille pendant les fêtes de fin d'année. Ce colis est composé d'un cadeau offert par l'association, de la lettre du Président de la République, de la lettre du Président de Solidarité Défense et surtout d'un ou deux dessins d'enfants.

Nous sommes heureux d'avoir pu envoyer un peu de couleurs aux militaires et espérons quelques réponses !



LE CROSS DU COLLÈGE

Le lundi 17 octobre 2022, par un superbe après-midi ensoleillé du mois d'octobre, les élèves du collège ont participé au cross, version hors Covid.

Une manifestation qui a rassemblé les 341 collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sous 25 degrés. Trois ans que le cross a souffert de la pandémie. Visiblement tous les astres étaient réunis pour faire de ce retour un beau rendez-vous ! Le parcours qui emprunte les sentiers de la commune, représentait 2 kms pour les 6^{ème} et 5^{ème} et plus de 2,5 kms pour les 4^{ème} et 3^{ème}.

Parents, grands-parents, frères et sœurs, étaient présents sur le parcours pour les encourager.

Une grande réussite grâce à tout le personnel du collège à pied d'œuvre depuis le matin pour l'organisation, ainsi qu'au soutien de la commune et de ses agents techniques.

Un succès auquel se joignent également des partenaires locaux (supérette 8 à Huit de Gerstheim, Super U de Boofzheim), toujours présents pour nous soutenir et permettre à nos courageux coureurs de se désaltérer et de reprendre des forces à l'arrivée.

Merci à tous et à l'année prochaine !



1^{ère} Énola Braun - 2^{ème} Lucie Thomann - 3^{ème} Émilie Reibel



1^{er} Paul Fischer - 2^{ème} Arnaud Welsch - 3^{ème} Jules Durand

ANIMATION JEUNESSE FDMJC ALSACE

Secteur Gerstheim/Rhinou



GAËL SCHMITT, NOUVEL ANIMATEUR

Gaël Schmitt, 41 ans, je suis le nouvel animateur du Service Animation Jeunesse (SAJ) de Gerstheim. Cela fait 18 ans que je travaille dans le domaine du socio-culturel. Mon parcours m'a amené à passer des diplômes pour me spécialiser dans mon champs d'intervention : je suis titulaire d'un BAPAAT (option jeux et jouets, activités manuelles, activités nature et activités théâtre) et aussi un BPJEPS (spécialité rencontre culturelle et interculturelle). L'accompagnement et la réalisation de projets sont ma spécialité. Je suis passionné par l'univers des plantes et de la poésie/slam.

De nombreux projets ont été mis en place (cuisine, danse, etc...) par l'ancienne animatrice du secteur, j'invite les jeunes intéressés qui étaient investis dans un projet, ou qui souhaitent s'investir, à reprendre contact avec moi pour voir comment continuer ces actions.

L'animation jeunesse continue ses permanences le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 17h à 19h, rdv 1 rue Reuchlin à Gerstheim pour rencontrer ton animateur.

Si tu as des questions, des idées de projets ou activités, n'hésite pas à prendre contact avec ton animateur pour échanger autour de tes envies :

- Tél. : 06 79 12 56 25
- Email : animjeunesgerstheim@gmail.com
- Facebook: facebook.com/gaelsaj



RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Laser max et Cinéma

Pour le premier jour des vacances, direction Dorlisheim pour un laser max avec plus de vingt jeunes, suivi d'un repas au fast food et d'un film au cinéma.



Tournoi de jeux de société et jeu de rôle

Quelques jeunes sont venus participer au tournoi de jeux de société l'après midi avec l'intervention de Stéphane (des jeux du chat noir) pour un jeu de rôle.



Tournoi Mario Kart

Une dizaine de jeunes sont venus se défier autour du jeu de Mario Kart, le tout entrecoupé de jeux de société et d'un bon goûter.



Atelier DJ et initiation Hip-Hop

Découverte du métier de DJ avec DJ LUCAS, prise de parole au micro, enchaînement entre deux musiques, etc...

Initiation Hip Hop avec Marc de Multi'N'Sport : échauffement, enchaînement de figures, etc...

Cacao littéraire et initiation chambara

Échange autour de la lecture et des thèmes que lisent les jeunes, dernier livre lu récemment. Un bel échange dans un lieu symbolique. Pour finir la journée, direction le Dojo pour une initiation autour du chambara ou spochar (d'origine japonaise où deux adversaires s'affrontent avec des armes dont le choix est libre mais, les règles bien définies.)



Tournoi baby foot et fléchettes

Une après-midi à la MJAT de Rhinau pour se défier entre potes autour d'un baby foot ou d'un jeu de fléchettes.

Loup Garou Pizza

Une quinzaine de jeunes se sont déplacés pour participer à une soirée Loup-garou, immergés dans une lumière noire pour être à fond dans l'ambiance.

Atelier Survie et flèches polynésiennes

Découverte des éléments essentiels à la survie : optimisme, chercher un point d'eau et savoir comment la filtrer, rationner la nourriture et reconnaître les plantes et animaux comestibles. Apprendre à construire un abri et comment faire du feu avec une pierre à feu. Suivi d'un atelier de fabrication de flèches polynésiennes

où les jeunes ont cherché leurs morceaux de bois dans la forêt et réalisé la découpe pour insérer les ailerons. Une flèche bien réalisée peut atteindre une distance de 100 mètres.



Sortie Strasbourg balade street art

Une sortie sur les traces des graffeurs de Strasbourg :

Collage sur mur par supacat ou maqmanolo, graffiti sur conteneur à verre par Pisko Logic, fresque dans le rivetoile par Florimon Mochel.

Petite pause à midi au fast food, suivi d'un cinéma tous ensemble pour regarder le film « Le Jouet ».



Baby foot, ping pong et billard

Une après-midi sympa au local jeunes de Gerstheim, échange avec les jeunes pour connaître les envies et les besoins de chacun. Libre accès au baby foot, table de ping pong, billard et jeux de société.



ACTIVITÉS DU MERCREDI

Nous avons eu la chance d'accueillir les sapeurs-pompiers de Gerstheim les mercredis 14 et 21 septembre 2022. En effet, nous avons eu leur visite après une garde de 24 heures. Ils ont fait participer les enfants à des manœuvres tout au long de ces deux journées.

Nous tenions à les remercier chaleureusement pour le temps passé avec les enfants et nos équipes, leur écoute et leur professionnalisme. Cela va peut-être créer des vocations chez les enfants. Ces rencontres faisaient partie de notre programme d'activités « Un jour, un métier ». Encore bravo à eux pour tout ce qu'ils font au quotidien !



Le mercredi 28 septembre c'était le thème des soigneurs animaliers.

Le matin, nous avons fait différents ateliers sur ce même thème et l'après-midi, nous sommes partis en bus direction la ferme Kieffer à Limersheim où nous avons pu nourrir les animaux, visiter la ferme et faire le labyrinthe de maïs pour le plus grand bonheur des enfants !

Un grand merci pour leurs explications et leur accueil !



VACANCES D'AUTOMNE du 24 octobre au 4 novembre 2022

La première semaine de notre accueil de loisirs a débuté dans la bonne humeur et la zénitude avec le thème « Prendre soin de soi et des autres ». Différents ateliers ont été proposés aux enfants comme des séances de relaxation, un atelier de médiation avec les plantes et un grand jeu sportif : le Garden Zen.

La première sortie a été organisée aux Jardins de Gaïa à Wittisheim le jeudi 27 octobre. Les enfants ont pu déguster et sentir différents thés, tisanes et infusions et découvrir des épices dans une ambiance Zen.

Les 5 sens ont été utilisés tout au long de cette visite. Merci encore pour cet accueil chaleureux et cette belle découverte !

Le thème de la deuxième semaine était « Viens découvrir le laboratoire de FranckGerstheim » avec des expériences scientifiques.

Les enfants ont pu tester, mélanger et fabriquer tout au long de la semaine. Quelles expériences ! Que du bonheur !

Une sortie à Cigoland a été organisée le vendredi 4 novembre pour le plus grand plaisir des enfants !

Merci à tous les enfants pour ces deux semaines fantastiques !



● Quoi de neuf à Gerstheim

Santé / Bien-être

CLAIRE JEROME, SOPHROLOGUE

Cela fait des mois que je prépare cette belle rentrée et me voilà prête pour cette nouvelle aventure... Je suis heureuse de me présenter à vous en tant que sophrologue à Gerstheim.

J'accompagne les petits comme les grands dans :

- la gestion du stress, des peurs, les troubles du sommeil...
- la préparation mentale à un examen scolaire, médical, accouchement...
- l'accompagnement d'un traitement médical...
- le développement de son potentiel pour reprendre confiance en soi...

Je vous donne toutes mes coordonnées pour pouvoir me joindre facilement :

Tél. 07 49 31 22 60 - claire.jerome.sophrologue@gmail.com
www.clairejerome-sophrologue.fr



BIEN VIEILLIR À GERSTHEIM



Séjour 2022 « Seniors en Vacances » à La Grande Motte - 12^{ème} édition

Ce séjour, organisé par la commune, en partenariat avec le CCAS de Gerstheim et l'ANCV, a eu lieu du 1^{er} au 8 octobre 2022 à La Grande Motte.

Pour cette 12^{ème} édition, nos 48 participants ont pu découvrir La Grande Motte avec son bord de mer, ses architectures pyramidales et son port.

Le jour du départ, le groupe a pu visiter la Forteresse de Berzé-le-Châtel avec une visite guidée et dégustation de vin en fin de visite. Ce fut une belle découverte à 10 minutes seulement du restaurant l'Auberge du Cheval Blanc à Cluny où tout le groupe a pris son repas.

Comme toujours, des activités en plein air étaient au programme (balades, yoga, stretching, réflexologie plantaire, piscine extérieure, espace bien-être avec hammam, sauna et spa, pétanque) ont alterné avec des visites en autocar pour vous faire découvrir les différents quartiers de la Grande Motte, Montpellier, Manade, Sommières, le parc ornithologique du Pont de Grau, la cité médiévale d'Aigues-Mortes et croisière en mer, sans oublier les découvertes gustatives et les soirées animées !

Pendant une semaine tout le monde a vécu au rythme des vacances sous un soleil éclatant !

Le dernier soir, la salle de spectacle nous a été privatisée afin d'organiser un apéritif de fin de séjour. Nous avons souhaité les 85 ans de Monsieur André Clauer le 7 octobre (dernier soir) avec tout le groupe. Encore bon anniversaire !

Les accompagnatrices de cette douzième édition étaient Sabrina Bronner et Audrey Frindel toutes les deux Adjointes au Maire. Elles ont vraiment eu plaisir d'accompagner ce groupe et remercient sincèrement tous les participants pour cette superbe semaine et cette super ambiance !



MAISON DE RETRAITE LE MANOIR

Fête du Manoir

Le samedi 10 septembre, la fête du manoir a réuni plus de 200 personnes, résidents, familles et proches, personnels, bénévoles, membres du conseil d'administration et du conseil municipal ainsi que Laurence Muller-Bronn, sénatrice.

Cette manifestation festive avait été annulée en 2020 et en 2021 en raison de la situation sanitaire. Initialement prévue en juin 2022, elle avait été reportée en raison d'un épisode de très forte chaleur. C'est dire si l'événement était attendu !

Le thème de cette année : Western avec déguisements, menu épicé, l'harmonie de Boofzheim et même un groupe de country de Huttenheim qui a permis aux plus courageux de s'initier à cette danse.

Un grand merci à nos partenaires locaux : Huit à 8, la pharmacie de Gerstheim, Capvital, Anett, Würth, le fil du temps et le Super U de Boofzheim, qui ont permis de garnir les paniers pour notre tombola.



Restauration

L'alimentation est une prestation importante à la maison de retraite Le Manoir. Cuisinés sur place, à partir de produits frais, les repas font l'objet d'une attention particulière tant de la part du personnel de cuisine, que de l'équipe de soins. Une alimentation de qualité est à la fois une nécessité pour le maintien

d'une bonne santé mais doit être également un plaisir gustatif et une possibilité de rencontre et de partage.

Outre les résidents, les enfants de la crèche, le personnel de l'EHPAD et les familles ou proches des résidents bénéficient également des prestations de la cuisine du Manoir.

Toutes les personnes de plus de 60 ans, ont la possibilité de venir profiter de cette restauration, de manière ponctuelle ou régulière (dans la limite des places disponibles). Pour cela, il suffit de réserver la veille par téléphone au 03 88 98 33 00. Le prix du repas est de 10 €.

Départ à la retraite de Corinne Knecht, agent des services d'hébergement



Elle est employée par le CCAS, à la maison de retraite depuis le 17 avril 1995, c'est à dire à l'ouverture de l'établissement qui à l'époque n'était pas encore médicalisé et s'adressait à des personnes âgées valides. L'équipe des agents de service d'hébergement était constituée de 4 personnes contre 9 aujourd'hui. Elle faisait régulièrement des soins techniques qui aujourd'hui sont plutôt réservés au personnel soignant. Il lui arrivait de remplacer la veilleuse de nuit qui travaillait seule dans l'établissement. Elle a donc assisté et participé à des mutations importantes dans l'organisation du travail qui devient de plus en plus spécialisée pour répondre à l'évolution des besoins. C'est une employée fiable et l'équipe pouvait compter sur

elle. On peut saluer son courage et l'en remercier !

Elle projette de faire de la marche et de ne pas quitter complètement la maison de retraite en devenant bénévole pour soutenir les activités d'animation. Donc au revoir et bienvenue dans ses nouvelles actions en faveur des résidents.

PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS LES PERSONNES FRAGILES, VACCINONS-NOUS CONTRE LA GRIPPE ET LA COVID !

La grande majorité des personnes âgées accueillies dans notre EHPAD sont vaccinées contre la grippe et la Covid, comme dans la plupart des EHPAD. Malgré cela, elles restent très vulnérables à ces virus parce que, du fait de leur âge, elles répondent de manière moins efficace à la vaccination.

Le seul moyen d'améliorer la protection contre la grippe et la Covid de nos aînés accueillis en EHPAD, c'est d'éviter que les personnes qui sont en contact avec eux ne leur apportent un virus.

C'est pourquoi l'EHPAD a redoublé d'efforts pour que l'ensemble du personnel se fasse vacciner.

De même, nous encourageons, les familles, les proches, plus globalement toutes les personnes qui visitent les résidents, à se faire vacciner.

Vous connaissez tous aujourd'hui les ravages que peut causer le coronavirus. Mais la grippe est loin d'être anodine : l'hiver 2015-2016, la grippe a tué près de 15 000 personnes âgées en France, pour la plupart vaccinées. Par ailleurs, de nombreux séquelles et handicaps peuvent survenir à l'issue de ces maladies. Nombreuses auraient été les personnes qui auraient pu éviter ces complications graves si leurs proches avaient été vaccinés !

Alors, pas d'hésitation :

Vaccinons-nous contre la grippe et la Covid ! (Parlez-en à votre médecin traitant).

● Environnement

EMBALLAGES ET PAPIERS : TOUS DANS LE MÊME BAC !

À compter du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers imprimés dans le bac jaune.



Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de pouvoir les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés pour leur trouver des solutions de valorisation (recherche de débouchés pour le plastique, modernisation des centres de tri...). Dans le même temps, les industriels ont aussi été incités à faire leur part d'efforts, en emballant leurs produits de manière plus vertueuse.

Ce travail a porté ses fruits : à partir du 1^{er} janvier 2023, nous pourrions trier plus et plus simplement. Le centre de tri de Scherwiller pourra à cette date accueillir tous les emballages. Ils seront dans leur grande majorité (80 %) recyclés. Pour ceux dont les débouchés de recyclage n'existent pas encore ils seront valorisés énergétiquement.

A trier dans le bac jaune :

Dans le bac jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre. Désormais, plus de doute tous les emballages et les papiers se trient !

Et en pratique ?

- 1/ C'est un emballage ?
Déposez-le dans le bac jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).
- 4/ N'imbriguez pas vos emballages les uns dans les autres, votre tri serait perdu.



Une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance

Le bac gris sera désormais destiné à recevoir uniquement les produits d'hygiène (gants, masques, éponges, lingettes, couches...), les petits objets en plastique (brosses à dents, stylos...), ainsi que les balayures, les cendres et les mégots. Pour rappel, **les emballages en verre et les biodéchets sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire dédiées.**

Ce transfert important de volume de déchets du bac gris vers le bac jaune nécessitera une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services de gestion de collecte et traitement des déchets.

Dès le 1^{er} janvier 2023, l'abonnement aux services du SMICTOM d'Alsace Centrale comprendra 18 levées du bac gris et 18 passages en déchèterie. Les levées et les passages supplémentaires seront facturés en plus. Pour que chacun trouve son rythme en fonction de sa production de déchets, la collecte du bac gris continuera de s'effectuer chaque semaine. L'objectif est de s'adapter aux nouveaux usages liés aux nouveaux gestes de tri : des biodéchets et de tous les emballages et papiers. Retrouvez toutes les informations sur le site : www.smictom-alsacecentrale.fr

NOCES D'OR (50 ans)

05.01.2023 Nicole WOERTH et Maurice SOMMER
09.03.2023 Danielle BRENNER et Patrick PRIESTER

ANNIVERSAIRES

03.01.2023 (80 ans) Jean LOZA
05.01.2023 (90 ans) Eugène WINOM
12.01.2023 (85 ans) Guy MAUERHAN
16.01.2023 (100 ans) Yvonne LEHMANN
17.01.2023 (85 ans) Raymond LOEWENGUTH
07.02.2023 (80 ans) Marie-France GUILLEMAUTOT
07.02.2023 (85 ans) Michel GIBOULOT
23.02.2023 (95 ans) Bernardine BURGVAL
01.03.2023 (80 ans) Robert LEHMANN
01.03.2023 (80 ans) Renée BELTRAMELLI
05.03.2023 (85 ans) Dursunali OZYANIK
19.03.2023 (80 ans) Renée WINOM
19.03.2023 (85 ans) Christiane ALBRECHT

MARIAGES

10.09.2022 PANCRAZI Sarah et HEINKEL Matthieu

NAISSANCES

31.08.2022	SCHOELLKOPF Chloé	6 rue Jean Frédéric Oberlin
25.09.2022	JEROME Lucie	8 rue des Anémones
11.10.2022	GODIE REMY Mia	4 rue de la Fabrique
21.10.2022	WAGNER Mathis	3 rue du Moulin
24.10.2022	LACH Lina	18 rue du Moulin
25.10.2022	KAPP Noah	26 A rue du Général de Gaulle
01.11.2022	BRONN Alice	3 rue du Général de Gaulle
22.11.2022	POTARD Emy	4 rue des Tulipes

DÉCÈS

13.09.2022 HEILBRONN Claude
14.09.2022 HEINRICH née KAISER Renée
29.09.2022 REGAL née GANTER Astrid
29.09.2022 MUSSIG Eugène
05.10.2022 THALGOTT Alfred
14.10.2022 KOSLOWSKI Gabrielle
18.10.2022 MAURY Pierre
31.10.2022 NOVACK Alfred
20.11.2022 FRIEDMANN Albert

Séance du 20 juin 2022 • Conseillers en fonction : 23 • Présents : 19

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Joëlle WOHLSCHLEGEL qui a donné procuration à Audrey FRINDEL, de Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sabrina BRONNER, de Murielle HOENEN qui a donné procuration à Stéphane SCHNEIDER, de Steve JECKO qui a donné procuration à Hubert SPRAUL arrivé au cours de la présentation du point n°4 et de Xavier GIROD qui est arrivé durant la présentation du point n°3.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MAI 2022

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 est adopté à 20 voix pour, en l'absence de Xavier GIROD arrivé au point n°3 et de Hubert SPRAUL arrivé au point n° 4.

ETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DE L'EXTENSION DU BANCALIS

La société SOVIA a procédé à une extension du lotissement Bancalis. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été réceptionnée en Mairie le 17 décembre 2020. Une demande de rétrocession de voirie a été formulée par la société SOVIA pour l'euro symbolique, pour les parcelles situées en section F, n° 819 pour 29 m², n° 859 pour 4 693 m², n° 806 pour 186 m², n° 760 pour 60 m² et n° 808 pour 28 m².

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux de l'extension du lotissement Bancalis dans le domaine public.

En plus de cette rétrocession de voirie, il est nécessaire de réactualiser la longueur de voirie qui est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La dernière longueur validée de voirie communale était de 20 808 m. Dans l'extension du lotissement Bancalis, la longueur de la rue Mozart est de 310 m et pour la rue Chopin, elle est de 215 m. Ainsi la nouvelle longueur de voiries communales doit être arrêtée à 21 333 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 1 abstention : autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer les documents nécessaires à cet effet.

SUBVENTION A LA GR DE LA MJC

Madame Magali BARBIER, présidente de la MJC a formulé deux demandes de subvention. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 700 € au titre du déplacement à Reims et une subvention d'un montant de 1 400 € au titre du déplacement à Chambéry soit un montant total de subvention de 2 100 €. Il rappelle également que la Gym Rythmique de Gerstheim est championne de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide d'attribuer à la MJC, à titre exceptionnel et compte tenu des résultats, une subvention de 2 100 € au titre des frais engagés lors du déplacement régional à Reims et du déplacement à CHAMBERY.

CESSION DE TERRAIN A LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Dans l'emprise du collège de Gerstheim, le service des opérations foncières a constaté que deux parcelles appartenant à la commune ont été incluses dans le périmètre. Il s'agit de la parcelle sise en section G n° 790 d'une superficie de 0,02 are et de la parcelle n° 792 d'une superficie de 0,12 are.

Au titre de la régularisation, Monsieur le Maire propose une cession de ces deux parcelles, à la Collectivité Européenne d'Alsace, à l'euro symbolique. Au cours de la discussion de ce point, il a été demandé par les conseillers municipaux que la CEA qui est en charge des collèges, entretienne les arbustes conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et après avoir formulé la condition d'entretien des thuyas, à l'unanimité : a approuvé la cession des deux parcelles à l'euro symbolique.

PUBLICATION DES ACTES DE LA COMMUNE DE GERSTHEIM A COMPTER DU 1ER JUILLET 2022 ET MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, la réforme sur la publicité des actes entrera en vigueur. L'objet est de simplifier et de clarifier les règles de publicité et de permettre aux communes de recourir prioritairement à la dématérialisation, sur leur site internet. Mais les communes de moins de 3 500 habitants (situation de Gerstheim lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal en 2020) bénéficient d'une dérogation. Elles sont tenues de choisir avant le 1er juillet 2022 l'une des formalités de publicité suivante : soit l'affichage, soit la publication sous forme papier, soit la publication sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes liée à la mise à jour du site internet de la commune. S'agissant du compte-rendu du conseil municipal, il était jusqu'à présent obligatoire de l'afficher, sous un délai d'une semaine, en mairie et sur le site internet de la commune. Cette obligation ne s'appliquera plus, l'été prochain, qu'à la liste des délibérations examinées par le conseil municipal. Aussi, il y a lieu de modifier le règlement intérieur du conseil municipal de la manière suivante : A compter du 1er juillet 2022, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal sera affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, s'il existe, sous huitaine

(article L.2121-25 du CGCT). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : MAINTIEN l'affichage sur les panneaux extérieurs de la mairie pour les actes règlementaires et les actes ni règlementaires ni individuels à compter du 1er juillet 2022, modifie, à compter du 1er juillet 2022, le règlement intérieur du conseil municipal de la manière suivante :

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal sera affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, sous huitaine (article L.2121-25 du CGCT).

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une expérimentation de la médiation préalable obligatoire a été menée de 2018 à 2021. Cette médiation est apparue comme un outil d'apaisement en permettant un règlement en amont, de manière apaisée, rapide et à moindre coût de certains litiges. Suite au bilan positif de l'expérimentation, le législateur a décidé de généraliser le dispositif à tout le territoire. Pour pouvoir en bénéficier, il faut avoir signé une convention avec le Centre de Gestion. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION EN VUE DE BENEFICIER D'UN MEDIATEUR EN CAS DE LITIGE AVEC UN OU PLUSIEURS AGENTS

La médiation est un dispositif novateur dans la fonction publique qui a vocation à régler à l'amiable les différends ou les litiges sans passer devant le juge. Elle s'applique à tous les litiges entre agents et employeurs n'entrant pas dans le champs d'application de la médiation préalable obligatoire mais relevant d'un domaine de compétence du Centre de Gestion.

Le médiateur, qui sera désigné à cet effet, aura pour rôle d'intervenir auprès des élus employeurs et de leurs agents pour les aider à trouver une solution à leur différend.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le CDG la convention de mise à disposition d'un médiateur en cas de survenance d'un litige ou d'un différend avec un ou des agents.

CESSION DE PARCELLE RUE DU RHIN

Suite à l'aménagement de la rue du Rhin, devant la propriété de Mme Straehli, nous avons réalisé une écluse, visant à modérer la vitesse. Cet aménagement lui a créé des nuisances supplémentaires. Son espace terrasse est cantonné sur l'avant et donc proche de la rue. Le cédez-le-passage mis en place génère de nombreux arrêts et démarrages de véhicules avec des nuisances de bruits et de gaz d'échappement. Madame STRAEHLI a formulé un projet de création d'une pergola à l'arrière de sa construction et aurait besoin de pouvoir disposer d'une petite parcelle à détacher de la propriété « WANTZ ». La superficie à détacher est estimée à 0,5 et 1 are sous confirmation par le géomètre. Il appartient aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives préalables (détacher la

parcelle à céder à Madame STRAEHLI en ayant fait le point avec l'Etablissement Public Foncier, à faire réaliser l'arpentage du terrain, ...), à fixer le prix de l'are de terrain et à signer l'acte d'achat auprès de l'Etablissement Public Foncier ainsi que l'acte de vente subséquent avec Madame STRAEHLI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 1 abstention : AUTORISE la cession au profit de Madame STRAEHLI Brigitte d'une partie de terrain à détacher de la parcelle située en section H, n°750 pour une superficie estimée comprise entre 0,5 are et 1 are, au prix de 10 000 € l'are majoré des frais de géomètre, AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches administratives préalables, PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de Madame STRAEHLI.

MISE À JOUR DE COMMISSION

David SIEGWALT a souhaité intégrer la commission santé publique, bien-être et CMJ et Monsieur le Maire propose d'y réserver une suite favorable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DESIGNE David SIEGWALT comme membre de la commission santé publique, bien-être et CMJ.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Commission affaires sociales et seniors

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, indique que le voyage à la Grande Motte réunira 50 participants et qu'une réunion de présentation aura lieu à l'Espace Loux le 30 juillet prochain.

La fête des familles initialement prévue le 18 juin est reportée au 10 septembre suite aux alertes canicules.

Commission vie associative et sportive

Sébastien SCHUEBER, Adjoint au Maire, organise une réunion de travail avec les utilisateurs du gymnase et les membres de la commission le 29 juin prochain.

Afin de finaliser les festivités du 13 juillet, le comité des fêtes se réunira le 28 juin prochain avec les associations participantes. A ce jour, il n'y a aucune certitude quant au tir du feu d'artifice. Pour ce week-end, les feux pyrotechniques sont interdits et il n'est pas exclu que les tirs soient annulés par la Préfète ou la Sous-Préfète.

Commission voirie – déplacements urbains

Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire informe les conseillers que les travaux se poursuivent. L'entreprise chargée des réseaux secs SOGECA intervient début août et VOGEL pourra intervenir début septembre pour une durée de 2 à 3 mois de travaux.

Conseil Municipal des Jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire remercie Stéphane SCHNEIDER d'avoir invité les membres du CMJ à la récré des loulous. Actuellement, les candidats préparent les élections et leurs affiches. L'élection aura lieu le vendredi 1er juillet à l'école et l'installation des nouveaux élus aura lieu à l'Espace Loux le 5 juillet.

Commission éducation

Joëlle WOHLSCHLEGEL, Adjointe au Maire, informe que la commande de matériel informatique pour l'école ainsi que les tablettes destinées à simplifier le travail par classe à l'école maternelle a été validée.

Joëlle WOHLSCHLEGEL informe que suite à l'examen

● Vos élus délibèrent

des CV des candidats, 3 candidatures pour le poste d'apprenti ont été présélectionnées.

Commission environnement- agriculture - fleurissement - cadre de vie

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, rend compte de la commission du 24 mai dernier.

Divers thèmes ont été évoqués : l'accueil de ruches et le reboisement, le bilan de l'opération de subvention des composteurs et des vélos à assistance électrique, la préparation des coupes de bois communales pour certaines parcelles non soumises à l'ONF.

Commission patrimoine - culture

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, informe les conseillers que les membres de la commission ont travaillé sur le modèle des plaques bilingues. Elles seront blanches sur fond bleu avec le blason de Gerstheim. En plus des plaques de rue, le nom de Gerstheim sera également apposé en alsacien à l'entrée d'agglomération et le panneau aura la même taille que le panneau actuel. La CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) subventionne la dépense à hauteur de 50 %.

POINTS DIVERS

Une présentation de la chorégraphie par les filles de la GR, championnes de France, aura lieu le samedi 26 juin à 15 h dans la salle n°2 de l'Espace Multisports.

Monsieur le Maire fait le point sur la situation du périscolaire de Gerstheim. Aujourd'hui il y a 200 inscrits au périscolaire à midi et le soir. Pour la rentrée de septembre, l'effectif augmente de 10 % et il faudra compter avec 220 enfants dans la même superficie de locaux. Avec le gymnase, mis à disposition à titre provisoire, la superficie allouée au périscolaire permet d'accueillir les enfants à midi mais il a une difficulté avec l'accueil du soir, tant au niveau des locaux que du personnel. Il est prévu un job dating du 22 au 24 juin afin de recruter du personnel. Pour le soir il faut accueillir 15 petits de plus qu'actuellement or il n'y a pas de superficie ou de locaux disponibles pour cela. A ce jour, 70 % des élèves en âge d'être scolarisés postulent au périscolaire. Un travail sur le long terme est nécessaire pour l'extension des locaux du périscolaire.

Une réflexion est également en cours en matière de livraison des repas. Actuellement le périscolaire de

Gerstheim est livré en liaison froide par l'Alsacienne de Restauration alors que les autres sites sont servis par API.

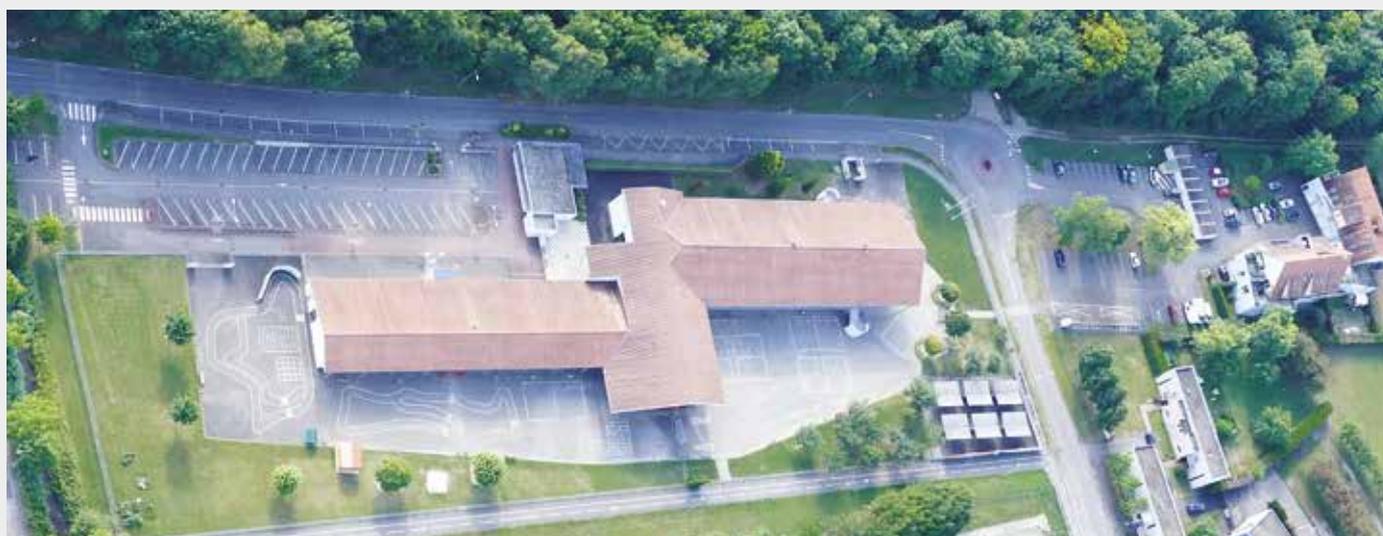
Le 1er juillet dernier, lors de la fête de l'école, les élus dévoileront la plaque « Elysée ». Il s'agit d'une distinction qui reconnaît l'établissement comme un établissement remarquable en matière de bilinguisme. Les conseillers sont cordialement invités le 1er juillet à 17 h devant l'école.

Fabrice KUNTZ précise qu'au fond de l'impasse du moulin, il y a toujours un lampadaire qui est éteint. Philippe SCHAEFFER indique que SOGECA doit encore remplacer la tête du luminaire et qu'il nous faut également régler le souci de connexion avec l'école, pour éviter l'extinction totale des candélabres de la rue.

Monsieur le Maire dresse le bilan de la première semaine de présence de la police municipale. Les agents ont pris connaissance du ban communal et ont déjà réalisé de nombreuses interventions en faisant preuve de pédagogie. Un seul procès-verbal pour police de la route a été effectué. Sur signalement, il y a eu un repérage sur valve de voiture ventouse. Un contrôle de vitesse a été effectué en fin de semaine.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont œuvré à la tenue des bureaux de vote. Il indique que pour le dépouillement, il faut que le maximum de conseillers soit présent pour que nous puissions transmettre les résultats à Erstein dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances et un bel été aux conseillers pour qu'ils se reposent et se ressourcent. Rendez-vous leur est donné le 29 août pour la prochaine réunion du conseil municipal.



Séance du 29 août 2022 • Conseillers en fonction : 23 • Présents : 19

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sabrina BRONNER, de Xavier GIROD qui a donné procuration à Sébastien SCHUEBER, de Steve JECKO qui a donné procuration à Joëlle ESTNER, Sandrine KLEIN absente excusée et Hubert SPRAUL qui est arrivé au cours de la présentation du point n°4.

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux présents après la pause estivale. Il présente Betty COLLIN, comptable arrivée dans la commune en avril 2022 et Fanny HUART chargée de l'urbanisme, des élections et de l'Etat Civil depuis mai 2022.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 est adopté à 20 voix pour, en l'absence de Hubert SPRAUL arrivé au point n° 4 et une abstention.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU VOYAGE SENIORS

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, rappelle que depuis 2011, la commune participe aux frais de transport de l'opération « Séniors en Vacances » qu'elle organise en partenariat avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et la CARSAT. La CARSAT ne subventionne plus le transport mais apporte son assistance à l'ANCV afin d'augmenter la subvention totale. Cette année le voyage aura lieu à la Grande Motte du 1er au 8 octobre 2022. Une présentation du voyage a été faite aux seniors au cours d'une réunion le 30 juillet dernier. Il est proposé de reconduire cette participation pour le voyage de cette année. Comme par le passé, il est proposé que le montant pris en charge par la commune représente la moitié des frais de transport des participants non soumis à l'impôt sur le revenu. Le prix du voyage est de 101,64 € par personnes ce qui représente une participation de 50,82 € par personne non imposable. En cas d'accord, ce montant sera versé directement au transporteur sur présentation d'une facture et viendra ainsi en déduction du coût total du transport. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : CHARGE Monsieur le Maire de fixer le montant total de la participation financière de la commune en application des critères et modalités fixés, DECIDE de prendre en charge les frais de transport à raison de 50 % pour les personnes imposables.

ATIP - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISSION DE CONFORMITE ET DE CONTRÔLE EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CETTE CONVENTION

La commune a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 27 avril 2015.

La mission de contrôle et de conformité des autorisations d'urbanisme est une nouvelle mission qui est proposée par l'ATIP. Par délibération, le Comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS ainsi que les contributions correspondantes. En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure, aux côtés de la commune, la mission « conformité et contrôles en ADS » relative à la police de l'urbanisme. La mission porte sur la vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées et sur le contrôle des travaux et

la constatation des infractions au Code de l'urbanisme. La prise en charge de cette mission sera réalisée dans le cadre des modalités prévues par une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Mission Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols (ADS) » et à définir le nombre d'acte nécessaires, PREND ACTE du montant de la contribution fixée chaque année par délibération du Comité syndical de l'ATIP.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE POUR LA GESTION DE LA CHASSE AUPRES DE CMSDI

La commune avait acquis, par l'intermédiaire de la Communauté de communes du Rhin, un logiciel de gestion de la chasse faisant office de SIG (Système d'Information Géographique) auprès de la société COM EST. Afin de garantir le bon fonctionnement de ce logiciel, la commune avait souscrit un contrat de maintenance. Cette société COM EST qui était basée à HORBOURG-WIHR a été absorbée par la société LOGITUD Solutions et un nouveau contrat de maintenance avait été signé avec cette société. Suite à des manquements par rapport aux engagements, notre interlocuteur Monsieur SVEC, développeur du logiciel MATRIX qui nous a toujours conseillé, a quitté la société et nous a proposé un produit web intitulé GEOCHASSE. Il appartient aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de maintenance et d'assistance pour la gestion de la chasse jusqu'au 31 décembre 2023.

GRUPE SCOLAIRE : FIXATION DES HORAIRES APPLICABLES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE

Par délibération du conseil du 9 avril 2018, la commune avait adopté la semaine de 4 jours et arrêté les horaires applicables aux écoles. Suite à la crise sanitaire et à la nécessité de respecter le protocole sanitaire pour les repas au périscolaire, les horaires de l'école maternelle avaient été modifiés par délibération du conseil du 15 février 2021.

Compte tenu de la situation actuelle et de l'application du protocole de base dans les écoles, les horaires adoptés peuvent être rectifiés afin d'éviter un décalage trop important entre la sortie des élèves de l'école élémentaire et ceux de la maternelle. Aussi, est-il proposé de revenir aux horaires pratiqués avant la mise en œuvre des protocoles sanitaires et définis par délibération du 9 avril 2018 pour 4 jours par semaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : fixe les horaires d'école applicables à partir du 1er septembre, pour une semaine de 4 jours de la manière suivante :

Ecole maternelle :

8h-11h25 (accueil à partir de 7h50)

13h20-15h55 (accueil à partir de 13h10)

Ecole élémentaire :

8h-11h30 (accueil à partir de 7h50)

13h30-16h (accueil à partir de 13h20).

CCCE : MISE EN PLACE DES CONDITIONS DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE A L'INTERCOMMUNALITE

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par les communes et le Département qui s'applique

● Vos élus délibèrent

aux opérations de construction, reconstruction ou agrandissement d'un bâtiment, aux installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention soit d'un permis de construire, soit d'un permis d'aménager soit d'une autorisation préalable. L'article 109 de la loi de Finances pour 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement (TA) entre les communes et leur Etablissement Public à Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. En effet, à compter du 1er janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité, ce qui était facultatif jusqu'à présent. La loi indique que le partage est obligatoire, il ne peut donc pas être refusé par la commune, ou par l'intercommunalité. Des discussions ont été engagées pour identifier les modalités de partage possible. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la répartition de la taxe d'aménagement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de reversement pour la commune de Gerstheim étant précisé que ce reversement sera applicable à compter du 1er janvier 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ADOPTE le principe de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes du Canton d'Erstein suivant les modalités suivantes : Reversement à 100 % pour les ZAE ou parties de ZAE créées par l'intercommunalité, Reversement à 50 % - 50 % pour les ZAE ou parties de ZAE créées par les communes avant le transfert de la compétence de gestion des ZAE (Zone d'Activités Economiques) par la Communauté de communes.

SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, informe les conseillers que par délibération du 30 août 2021, les conseillers ont souhaité subventionner l'achat de composteur afin de valoriser les déchets verts au plus proche de leur production, dans le but de réduire l'empreinte carbone liée au transport de ces déchets verts à hauteur de 40 € par foyer ainsi que l'achat de vélos neufs à assistance électrique afin d'offrir un mode de déplacement performant, peu polluant, bon pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique régulière et peu coûteuse à hauteur de 100 € par personne pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022. Thierry WENDLING dresse le bilan des subventions versées et propose de reconduire ces subventions pour une nouvelle année soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 en retenant les mêmes conditions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de prolonger l'aide financière.

DELIBERATION CORRECTIVE SUITE A ERREUR COMPTABLE D'IMPUTATION D'UN BIEN

Suite à la passation des écritures d'amortissement du tracteur LAMBORGHINI au titre de l'année 2022, la Trésorerie a constaté des erreurs d'imputation comptable. Face à cette erreur d'imputation comptable et pour ne pas réaliser des écritures de reprise sur exercices antérieurs (de 2018 à 2021), la Trésorerie nous a proposé de transférer les biens du compte 2158 au compte 2182 par opération d'ordre non budgétaire, conformément aux instructions M14, (tome 2, chapitre 6). Il appartient aux conseillers d'autoriser la correction suite à erreur d'imputation en votant les écritures comptables nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE la correction suite à erreur d'imputation comptable commise lors de l'achat du

tracteur avec le chargeur et son broyeur, des panneaux de signalisation de chantier.

DELIBERATION CORRECTIVE DEL'AMORTISSEMENT D'UN BIEN SUR L'EXERCICE 2021

Suite à la passation des écritures d'amortissement des lampes LED des vestiaires du foot au titre de l'année 2022, la Trésorerie a constaté des erreurs. Les biens ont été imputés au compte 2138 « Autres constructions » pour la somme de 269,04 € alors que les amortissements ont été effectués au compte 281318 « Amortissement autres bâtiments publics » pour la somme de 26,90 € en 2021 et 26,90 € en 2022. Compte tenu du démarrage de l'amortissement en 2021, Monsieur SABAS de la Trésorerie nous a proposé de transférer l'amortissement de l'année 2021 par opération d'ordre non budgétaire, d'annuler l'amortissement de 2022 et de réaffecter l'amortissement sur le compte 28138.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE la correction, suite à une erreur de compte, de l'amortissement des lampes LED aux vestiaires du foot, DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

SMICTOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Le rapport d'activités relatif à l'année 2021 élaboré par le SMICTOM, syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale, a été communiqué à tous les conseillers. Conformément aux dispositions de la loi du 2 février 1995 dite loi Barnier et le décret d'application du 11 mai 2000 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement qui mettent l'accent sur la transparence et l'information de l'usager du service public d'élimination des déchets, le SMICTOM nous transmet son rapport annuel pour l'année 2021. L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'élimination des déchets et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'année 2021 du SMICTOM d'Alsace Centrale qui a été présenté par Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire et délégué au SMICTOM.

MAIN LEVEE AU DROIT DE LA RESOLUTION DE LA VENTE SITUEE 24 RUE DE CHAMPAGNE

Monsieur le Maire informe avoir été saisi par Madame Alexandra SCHULTZ, notaire stagiaire au sein de la SCP RASSER-MEYER d'une demande de main levée de la résolution de la vente pour un bien situé 24 rue de Champagne qui formait le lot n° 58 du lotissement Unterrieth. Or celui-ci est encore grevé au livre foncier, d'un droit à résolution de la vente et de l'interdiction de revente avant construction, inscrit au profit de la commune de Gerstheim. Le notaire sollicite la mainlevée de cette inscription. Les travaux de constructions ont effectivement été réalisés et dans le dossier figure bien une déclaration d'achèvement des travaux en date du 1er juin 1999.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DONNE main levée au droit à la résolution de la vente au profit de la commune pour ce bien.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Conseil Municipal des Jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire indique que les membres du conseil municipal des jeunes se retrouveront le vendredi 9 septembre à 18 h afin de connaître leurs

disponibilités pour les futures réunions.

Commission affaires sociales et seniors

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, indique que les conseillers devront distribuer avec le Gerstheim Info, le questionnaire de la Communauté de communes aux seniors de plus de 60 ans, avec un courrier à mettre sous pli, le 9 ou le 10 septembre avec le Gerstheim Info. Une réunion est prévue le 31 août à 20 h pour cette mise sous pli.

Elle indique que la fête du Manoir, qui a été annulée au mois de juin, aura lieu le 10 septembre à partir de 11 h30. Depuis vendredi, le personnel soignant n'a plus besoin de porter le masque dans les couloirs. Il est remis pour effectuer les soins.

Commission vie associative et sportive

Sébastien SCHUEBER, Adjoint au Maire, informe que le revêtement des terrains de tennis a été enlevé par l'association de tennis qui cette année va fêter ses 20 ans et il leur adresse ses remerciements. La commune a pris en charge le traitement de l'ancien et la pose d'un nouveau revêtement pour la somme de 52 145,62 € TTC.

Comité des Fêtes

Sébastien SCHUEBER, Président, indique que la Kilbe aura lieu le 18 septembre.

Le matin, il y aura la course et l'après-midi, à partir de 14 h, un défilé comprenant 10 chars dont deux de la commune, 7 groupes de musique dont 2 Allemands. Il est encore en attente des réponses des associations pour les groupes à pieds. Pour chaque char il faut 2 à 4 personnes qui assurent la sécurité.

Commission voirie – déplacements urbains

Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire informe les conseillers que les travaux de la rue de la Redoute se poursuivent.

Les travaux du passage de la rue des Lilas, rue des Narcisses et le pont d'accès à l'école ont été réalisés hormis un jeu de barrières, qui permettra de sécuriser la sortie des vélos rue des Lilas, qui reste à poser.

Commission environnement- agriculture fleurissement - cadre de vie

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, indique que des arbres seront replantés dans le secteur de la rue de Provence sur l'espace vert en remplacement d'un bouleau qui dépérit. De plus, le long du cours d'eau, il y aura une replantation de saules. Les membres de la commission souhaitent faire participer les écoles à cette opération de replantation et un contact va être pris avec la Directrice. La période idéale serait le mois de novembre.

Hubert SPRAUL indique que les saules qui ont été plantés le long de l'étang vers le cours d'eau donnant vers l'école maternelle ont été coupés par mégarde.

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, précise qu'il faut à présent travailler l'orthographe des rues pour les plaques bilingues.

POINTS DIVERS

Le bilan de l'action de la police municipale :

Elle est présente depuis 3 mois. Son activité se concentre sur plusieurs missions : la gestion des rodéos, les stationnements abusifs sur passage protégé, le contrôle de vitesse, la gestion des infractions de la police des routes, la gestion des conflits de voisinage en partenariat avec le conciliateur, la gestion des lieux de rassemblement des jeunes (mais il y a peu de signalements au 17 or l'appel est nécessaire pour permettre l'action), la gestion de la circulation lors de l'intervention des pompiers, les voitures ventouses. Il

reste à effectuer un travail sur le stationnement de la rue des Tulipes et la rue du Général de Gaulle.

La location précaire du presbytère catholique :

La maman et son fils ont quitté l'Ukraine pour trouver refuge chez une personne privée à Gerstheim. Puis le mari et père du fils les a rejoints. Mais avec le temps, la cohabitation est devenue difficile. Un contact a été pris avec Alsace Habitat, bailleur social. Mais il tenait à cœur que la famille reste à Gerstheim afin de permettre au fils d'y poursuivre sa scolarité. La commune ne possède pas de logement de secours d'urgence disponible hormis le presbytère catholique laissé vide après le départ du curé.

La famille occupe les locaux du presbytère depuis le 30 juillet. Le loyer sera demandé à partir du mois de septembre lorsque le montant des aides sera connu.

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, informe les conseillers que Nathan Traiteur a pris possession de ses nouveaux locaux, rue Brigade Alsace Lorraine. L'inauguration est prévue le 17 septembre à 11 h.

Elle remercie le personnel qui a effectué le grand nettoyage à l'école et qui l'a fait dans les délais impartis alors qu'il y avait un souci de traces. Elle adresse toutes ses félicitations aux agents qui ont pu rattraper les sols.

Monsieur le Maire indique que la livraison des repas au périscolaire sera effectuée par API et non plus l'Alsacienne de Restauration.

Monsieur le Maire précise que deux extincteurs ont été percutés cet été au gymnase, en salle 2. Le coût, pour la commune, d'un extincteur percuté est de 100 €.

Une nouvelle opération de renouvellement des chemins agricoles va être réalisée. La sucrerie va remettre 500 tonnes de pierre calcaire. Il appartiendra à la commune de poser une couche de finition.

Dans le cadre de l'incendie rue du Général de Gaulle, qui heureusement n'a touché aucune habitation, Monsieur le Maire précise que 8 foyers ont attendu au bord de la route.

Sébastien SCHUEBER, Adjoint au Maire, indique qu'il n'y aura pas de journée de prévention routière cette année mais tous les deux ans.

L'éclairage en LED est en cours d'installation rue du Général de Gaulle. L'installation se poursuivra après la Kilbe.

DATES PRÉVISIONNELLES DES PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 16 janvier 2023
- 27 février 2023
- 3 avril 2023

RÉFORME DE L'AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Suite au changement de réglementation applicable depuis le 1er juillet 2022, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet. Un exemplaire papier est mis à disposition du public à la Mairie après son approbation.

● Espace d'expression

Cette rubrique d'expression des groupes constituant le Conseil Municipal est une nouveauté pour les communes de moins de 3 500 habitants "Article L2121-27-1 Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 83 : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil Municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal (mars 2020)"

« Gerstheim à cœur »

Le dernier trimestre de cette année bien remplie a commencé avec le départ en vacances de nos seniors du 1^{er} au 8 octobre. Le voyage organisé par l'équipe communale les a fait vivre une semaine de rêve à la Grande-Motte dans l'Hérault. Deux de nos adjointes sont parties pour animer et encadrer nos concitoyens âgés de 63 à 94 ans. Au programme, feu d'artifice, visites diverses, journées ensoleillées, ambiances festives et bonheur de partir entre villageois.

Le dernier samedi d'octobre, vos élus et le Conseil Municipal des jeunes ont planté des arbres sur l'espace vert de la rue de Provence. Une façon de transmettre nos valeurs environnementales aux nouvelles générations qui auront plus d'un défi à relever.

Mobilisés, comme l'ensemble de la population, nous avons préparé l'arrivée des jours plus froids avec la rigueur nécessaire à une bonne gestion des dépenses. L'ensemble des chaudières des bâtiments communaux ont été inspectées et optimisées. Des études de solutions alternatives sont également en cours de réflexion et les températures de nos locaux ont été adaptées aux exigences nationales. Le projet de réhabilitation du moulin en médiathèque prévoit, depuis son origine, la mise en œuvre d'une chaudière à bois. Parallèlement, nous avons décidé de remplacer une des camionnettes des services techniques, très largement amortie, par un véhicule électrique dans le cadre de notre politique environnementale. Le cumul d'aide et de bonus écologique nous a permis de le commander sans surcoût par rapport à une version diesel. Il sera livré au premier semestre 2023. Ecologie et économie seront donc au rendez-vous.

Côté éclairage public, une majorité de lampadaires ont été remplacés sous l'impulsion de l'équipe Gerstheim à Cœur depuis 2018, par des luminaires LED et les réglages actuels (moins de 25% de leur puissance nominale) garantissent une consommation minimale d'énergie. C'est fort de ce constat, et pour permettre des déplacements nocturnes sereins, que nous avons souhaité maintenir un éclairage toute la nuit. Quelques optimisations seront encore réalisées d'ici le début de l'hiver. L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir débattu, a également souhaité, à l'unanimité, la mise en place d'une partie des lumières de Noël afin que nos cœurs et nos esprits retrouvent, en ces temps tourmentés, la sérénité et la magie de Noël.

Votre équipe aura toujours à cœur de concilier cadre de vie, environnement et gestion financière responsable.

Julien KOEGLER, Philippe SCHAEFFER, Joëlle WOHLSCHLEGEL, Sébastien SCHUEBER, Sabrina BRONNER, Thierry WENDLING, Audrey FRINDEL, Robert GASSER, Dominique FICHAUX, Pascal GRIMM, Nadine LEHMANN, Sandrine KLEIN, Marta CHATAIGNEAU, Murielle HOENEN, Cathy SCHWEBEL, David SIEGWALT, Xavier GIROD, Stéphane SCHNEIDER.

« En mouvement pour Gerstheim »

A l'occasion du dernier conseil municipal, nous avons été informés par la municipalité que le budget des travaux du Moulin est déjà dépassé et ce, avant même le démarrage des travaux. Ce budget va encore connaître une augmentation substantielle liée notamment aux aléas de tout chantier, sans compter que 4 lots de travaux n'ont pas encore pu être attribués aux entreprises, faute d'offres satisfaisantes. Là aussi, le budget alloué au départ va encore être dépassé, des travaux prévus initialement ne seront pas réalisés, en sachant que des incertitudes subsistent toujours en terme de coût de l'énergie et des matières premières plus particulièrement.

Dans ce contexte et en ces temps de sobriété recommandée par le gouvernement, notre équipe vous assure de rester vigilante, comme elle l'a toujours fait jusqu'alors, pour rendre la municipalité attentive à la bonne utilisation de l'argent public, qui n'est autre que l'impôt que nous payons vous et nous.

Ce projet piloté par la municipalité et annoncé par celle-ci il y a plus de 8 ans, n'a toujours pas débuté. Ce projet comme d'autres chantiers gérés par la municipalité, interrogent sérieusement la capacité de celle-ci à mener à bien des programmes coûteux pour nos finances publiques.

D'autres projets municipaux nous confortent quant aux insuffisances observées. En effet, les travaux de rénovation de la rue de la Redoute devront faire l'objet d'un bilan financier précis afin de mesurer les écarts éventuels entre l'enveloppe budgétaire prévue initialement et le montant final des dépenses.

De plus, nous avons indiqué dès l'annonce du projet de ce chantier, la nécessité de profiter de cette occasion pour poser une réflexion globale quant à un véritable plan de circulation au sein de notre village. Il est inconcevable de maintenir cette co-existence voitures, bus, vélos et piétons lors des heures de pointes relatives aux rythmes de nos écoliers.

Les projets intégralement privés tels que celui de la pharmacie, quant à eux, avancent fort heureusement.

Dans tous les cas, vous pouvez compter sur la vigilance constante de toute notre équipe qui reste à votre écoute pour toute interrogation ou suggestion de votre part.

Nous vous souhaitons à tous, Gerstheimois et Gerstheimois, de passer de très belles fêtes de fin d'année avec vos proches et une année 2023 qui, nous l'espérons, vous apportera à tous une quiétude tant espérée.

L'équipe En Mouvement Pour Gerstheim : Joëlle ESTNER, Patricia LUFT, Fabrice KUNTZ, Hubert SPRAUL et Steve JECKO.

● Vie paroissiale

PAROISSE CATHOLIQUE

Pour la messe de Noël du 25 décembre, la paroisse catholique Saint-Denis recherche des figurants (familles, enfants) pour réaliser une crèche vivante. Si vous êtes musiciens, vous aurez aussi votre place pour embellir ce jour festif.

En outre, les 4 et 18 décembre les messes des deuxième et quatrième dimanches de l'Avent se dérouleront à l'église Saint-Denis. À cette occasion, la paroisse souhaite donner une place particulière aux enfants et jeunes de notre communauté pour participer à une petite animation autour du thème du dimanche, allumer la bougie de l'Avent etc...

N'hésitez pas à vous manifester :

- pour la crèche : 06 51 27 52 34

- pour les dimanches de l'Avent 06 13 09 06 49

ou petot.fanny@gmail.com



Dates à retenir :

Dimanches 4 et 18 décembre :

10h45 messe de l'Avent animées par les enfants

Samedi 24 décembre :

18h messe à Erstein (pour les jeunes)

18h messe à Obenheim

23h messe de minuit à Erstein

Dimanche 25 décembre :

messe de Noël à Gerstheim

Jeudi 2 février : Chandeleur

Mercredi 22 février : Cendres

Dimanche 26 février : entrée en Carême, messe communautaire à Erstein

Pour les horaires des messes ou toute autre information consulter le site de la communauté de paroisses Saints Pierre et Paul : www.paroisses-pays-erstein.fr ou le panneau d'informations à l'église.

PAROISSE PROTESTANTE

Un Noël en alsacien avec Roland Engel et sa troupe de musiciens : « D'letscht Üsfahrt vor'm péage ».

Lundi 26 décembre à 10h à l'église protestante

Cette histoire de Noël est contée et chantée en alsacien par Roland Engel avec la participation de Dany Franck, Isabelle Loeffler et de Sylvain Piron.

La vie, c'est un peu comme une autoroute. On fonce, quand soudain un panneau attire votre attention : « Dernière sortie avant péage ». Sauf que, sur l'autoroute, on peut se renseigner au préalable sur les taxes à payer, alors que dans la vie, l'addition vous est toujours présentée après coup.

Le temps de l'avent est de ceux où il est parfois bon de réfléchir à bifurquer, de sortir de l'autoroute pour lâcher prise, considérer le chemin parcouru, faire le point et déjà préparer l'An Nouveau. Les quatre musiciens chanteurs vous proposeront des chansons nouvelles et vous réservent, comme toujours, quelques surprises avec des instruments très étonnants et une histoire concoctée par Lucie Aeschelmann.



Préparation de la veillée de Noël

Les samedis 3, 10, et 17 décembre de 9h45 à 12h : pour les jeunes de Gerstheim-Obenheim, préparation de la veillée de Noël qui aura lieu à l'église d'Obenheim le samedi 24 décembre à 17h30.

Bricolage, contes et chants de Noël pour les enfants :

samedi 10 décembre à 16h30 à l'église protestante de Gerstheim. Inscriptions auprès de Nadine Lehman : 03 88 98 45 62.

Célébrations pour la Maison de retraite

Célébration de Noël : le mardi 13 décembre à 15h à l'église protestante de Gerstheim.

Célébrations œcuméniques mensuelles le mercredi à 10h30 à la Maison de retraite : le 18 janvier, le 16 février et 16 mars 2023.

Célébration œcuménique de la Semaine de l'Unité des chrétiens

pour toutes les paroisses du secteur. Dimanche 22 janvier à 9h30 à l'église catholique d'Obenheim. Avec participation des chorales. Ce sont les chrétiens du Minnesota (États-Unis) qui ont choisi le thème : « Apprenez à faire le bien, recherchez la justice. » (Ésaïe 1,17).

Célébration de la Journée Mondiale de Prière

le samedi 4 mars à 20h à la chapelle de Huttenheim. Les femmes des Églises de Taïwan nous proposent les textes et les informations pour cette célébration de 2023. Thème « Votre foi m'interpelle ».

Contact : Mme Andrée Levis - Tél. 06 18 30 47 84
e-mail : ddlevisou@gmail.com



COMITÉ DES FÊTES

Bistrot éphémère

Afin de valoriser la licence 4 communale, le Comité des fêtes et les associations volontaires vont animer un bistrot éphémère à l'Espace Loux durant 8 jours consécutifs **du vendredi 10 février au samedi 18 février 2023**. Les associations vont se relayer pour vous proposer diverses animations et différents mets pour agrémenter ce moment de convivialité.

Le Comité des fêtes fera l'ouverture le vendredi 10 février afin d'inaugurer cette semaine de festivités avec une soirée jeux de société pour les familles.

Le samedi 11 février, l'association Fa Mi en Chœur vous proposera ses cocktails et mojito accompagnés de tapas d'ici et d'ailleurs. La Musique Concorde prendra le relais le dimanche 12 février, suivie de l'APEG le lundi 13 février et la soirée de la Saint Valentin sera animée par le Tennis club. Le jeudi 16 février Les Déclencheurs de la MJC vous proposeront de vous photographier tout en sirotant un petit verre avec modération. Les aviculteurs vous feront déguster leurs harengs le vendredi 17 décembre au soir. Et le samedi 18 février l'Âge d'or Amitiés nous ravivera avec sa soirée stammtisch, belote et jeux.

Vous trouverez le programme complet sur la page Facebook du Comité des fêtes début février.



À noter dans vos agendas

La Vaisselle des Chefs

La 3^{ème} Vaisselle des chefs aura lieu les 11 et 12 mars 2023 à la salle des fêtes.

Fête du Printemps

La Fête du Printemps 2^{ème} édition le 19 mars 2023 avec son marché de Pâques, la chasse aux œufs pour les enfants et la marche solidaire au profit d'une association pour la prévention cardio-vasculaire.

Ouverture des inscriptions pour le marché de Pâques le 1^{er} janvier 2023, par mail : comite.des.fetes.de.gerstheim@gmail.com



HANDBALL CLUB

Le handball à Gerstheim, c'est des matchs de toutes catégories d'âge, tous les week-ends. Des jeunes à partir de 9 ans jusqu'aux seniors !

Un début d'année sportive réussi avec de bons résultats. Nos équipes engagées portent fièrement les couleurs du HBC Gerstheim.

Venez découvrir ce sport depuis les tribunes et encourager nos jeunes (et moins jeunes) joueurs locaux. Tous les détails via notre page Facebook.

Au plaisir de vous compter parmi nous, toute l'équipe du HBCG.



CERCLE SAINT-DENIS Section Éveil

L'éveil cette saison est composé de 2 groupes : 18 petits de 2 à 3 ans et 18 grands de 4 ans. On chante, on danse, on fait de la musique, on grimpe, on saute, on construit, on se relaxe enfin on s'éclate tous les jeudis c'est le plus important.



ASSOCIATION SPORTIVE DE GERSTHEIM

Tournoi de football en salle les 20 & 21 Janvier 2023

L' Association Sportive de Gerstheim organise son traditionnel tournoi de Football en salle.

Règlement :

- chaque équipe devra contenir dans son effectif au moins une footballeuse et un jeune entre 9 et 12 ans.
- les équipes sont composées au maximum de 10 joueurs et le nombre d'équipe limité à 16.
- les droits d'inscriptions sont de 30 € payables avant le 20 janvier 2023 sinon l'équipe ne sera pas engagée.
- nous prenons toutes les inscriptions par ordre d'arrivée, c'est la date de réception au club qui fera foi. Le nombre de groupe est limité à 16 équipes.

- les inscriptions se feront auprès de M. Didier Delamotte au 06 13 53 80 54 – M. Frank Munch au 06 27 52 76 12 ou gerstheim.as@alsace.lgef.fr

L' Association Sportive de Gerstheim vous propose de participer à la soirée de clôture à l'issue du tournoi à la salle des fêtes, animée par DJ EGP. Thème « Bleu » (pas obligatoire).

AU MENU

BOUCHÉES À LA REINE / SPAETZLE
DESSERT / CAFÉ

(20 € par adulte / 12 € pour les moins de 15 ans /
gratuit pour les moins de 3 ans)

Les réservations se font auprès de Mme Patricia Schmidt au 06 65 44 22 31 avant le 10 janvier 2023.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEG)

Du nouveau à l'APEG !

L'Association des Parents d'Élèves de Gerstheim a renouvelé son bureau lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 octobre dernier.

L'ancien Président, Yves Schaeffer, n'ayant pas souhaité renouveler son mandat, passe ainsi le relais au bout de 4 années d'engagement au service de nos petites têtes blondes à la nouvelle Présidente, Angélique Kolb. Maman de 2 enfants scolarisés à l'école primaire, Angélique reprend les rênes de l'APEG avec dévouement et enthousiasme et fera ainsi perdurer cette dynamique.

Pour réussir dans ses missions, elle pourra compter sur le soutien et l'accompagnement des 3 Vice-Présidents : Yves Schaeffer (vice-président collègue), Julia Dietsch (vice-présidente élémentaire) et Marine Tribout (vice-présidente maternelle) et également de la trésorière Magali Poget, la secrétaire Patricia Vogel, ses 9 assesseurs et près d'une centaine de membres. Après un automne très actif avec la participation à la Marche Rose du Fil à Retordre le 16 octobre, la participation à la fête d'Halloween de la MJC le 31 octobre, l'organisation de la marche de la Saint-Martin le 10 novembre, la participation au Village de Noël le 26 novembre et les différentes ventes de saucissons, vins et huîtres, l'hiver se présente également sous de bons auspices !



De gauche à droite : Yves Schaeffer, Angélique Kolb, Julia Dietsch, Magali Poget, Patricia Vogel.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le lundi 13 février 2023 au bar éphémère avec un programme surprise qui ravira petits et grands.

Se tiendra ensuite, notre traditionnelle bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture au printemps.

L'APEG permet d'aider au financement de différents projets pédagogiques pour les écoles maternelle et élémentaire ainsi que pour le collège de Gerstheim.

Parents d'élèves, n'hésitez pas à nous rejoindre et à nous prêter main forte lors des manifestations !

Suivez-nous sur www.facebook.com/apeg.gerstheim

ASSOCIATION ARBORICOLE

Exposition fruitière 2022

L'association arboricole La Fruitière du Ried a tout mis en œuvre pour rendre son exposition annuelle attrayante et conviviale. C'est ainsi que nous avons pu accueillir le 9 octobre dernier les amis de l'arboriculture.

Après un repos forcé, notre exposition a connu un vif succès, et nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacées ; le menu proposé par notre chef Alain a répondu à toutes les attentes, et chacun s'est régalé avec ce repas cuisiné sur place, avec des produits locaux.

Petits et grands ont pu faire le tour de l'exposition, et admirer les compositions fruitières et pédagogiques, comme l'atelier d'huile de noix. Et qui dit arboriculteurs dit apiculteur et LPO, que nous avons eu le plaisir de recevoir, ainsi que la ferme du Loeb avec son huile de tournesol made in Alsace.

Cette journée n'aurait pas été complète sans les réalisations et la présence des enfants de l'école primaire.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence l'année prochaine !





TENNIS CLUB

Après le retour sur les bancs de l'école, le tennis-club a également fait sa rentrée.

Notre école affiche complet pour la saison 2022/2023. Grâce à la bonne volonté de notre enseignant Rémi, nous avons pu placer des cours supplémentaires et aussi bien les jeunes que les adultes sont satisfaits.

Le samedi 10 septembre 2022, nous avons pu inaugurer nos 2 terrains extérieurs.

C'est en présence de plusieurs membres du Conseil municipal et du Conseil municipal des jeunes que Monsieur le Maire a pu couper le traditionnel ruban donnant officiellement accès aux terrains. Nous tenons à remercier Monsieur le Maire Julien Koegler et son adjoint Sébastien Schueber pour leur engagement dans la réfection des courts. Un grand merci également à toute l'équipe des agents municipaux pour leurs actions quotidiennes.



Toutes les personnes présentes ont ensuite pu se retrouver autour du verre de l'amitié.

Pour tout renseignement relatif à la vie du club ou à l'école, merci de vous adresser soit aux enseignants présents en salle ou sur les terrains extérieurs ou téléphoner au numéro : 07 82 16 14 98.



DU FIL A RETORDRE

Course Ried Run Rock

La 4^{ème} édition de la course à pied, Gerstheim Ried Run and Rock (GRRR), s'est déroulée dimanche 18 septembre et a rassemblé plus de 165 participantes et participants. Le succès de ces 2 courses, de 5 et 10 km dans les rues de notre village, alliant performance sportive et animations musicales, ne se dément pas. Nous remercions les entreprises Speyser, Pizza Mafalda, Boulangerie Pâtisserie Julien, Carrefour Express, Happy Dog, La Savonnerie des Forges et Leclerc Sport pour leurs soutiens. A noter, la 5^{ème} édition, dimanche 17 septembre 2023 !



Marche solidaire

La 2^{ème} édition de la marche solidaire, Gerstheim en Rose pour Elles, s'est déroulée dimanche 16 octobre. Plus de 400 marcheurs ont répondu présents pour soutenir l'association Femmes de Foot, engagée pour améliorer le quotidien de femmes atteintes d'un cancer du sein. Bravo et merci pour votre mobilisation !

Cette initiative co-organisée avec l'APEG a permis de remettre dimanche 13 novembre à Sabryna Keller, présidente de l'association Femmes de Foot, un chèque de 4 000 euros. Ce don soutiendra des travaux de recherche menés par une équipe à laquelle appartient le professeur Carole Mathelin, chef du service chirurgie à l'ICANS et aux HUS. Carole Mathelin est intervenue en marge de la remise du don pour présenter les enjeux du cancer du sein, cancer le plus fréquent chez la femme, à une assemblée d'une trentaine de personnes. La 3^{ème} édition se tiendra dimanche 15 octobre 2023.

Les bénévoles Du Fil à Retordre sont par ailleurs engagées sur des actions solidaires et répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux. Si cet engagement fait sens pour vous, faites vous connaître sur dufilaretordre@orange.fr et rejoignez-nous !





APP - ASSOCIATION DE PÊCHE

Inauguration Berges de l'Étang

Le Samedi 15 octobre 2022, une inauguration des nouvelles berges de l'étang de l'APP a été officialisée en présence de Madame la Sénatrice Laurence Muller-Bronn, de Monsieur l'Adjoint au Maire Sébastien Schueber, de Monsieur le Président de la Fédération de Pêche du Bas-Rhin, Patrick Mathieu, de Monsieur le Vice-Président de la Fédération de Pêche du Bas-Rhin Andréas Vom Scheidt, de Monsieur Philippe Leduc, chargé d'affaires de la société Speyser, et l'ensemble du Comité de Pêche de l'APP présidé par Monsieur Rémy Oberst.



En effet, les berges de l'étang étaient complètement détériorées suite aux marnages irréguliers de la rivière « La Weil » jouxtant les étangs de pêche.

Suite aux diverses manifestations organisées par l'association de Pêche de Gerstheim (école de pêche périscolaire, pêche pour handicapés de l'association de Strasbourg, pêche à la carpe en No Kill...) une décision devait être prise afin de sécuriser le site (berges éventrées et affaissées).

Une consultation a été engagée, et a été retenue la Société Speyser pour réaménager ces berges par la pose d'enrochement de gros calibre. Cela a pour but de stabiliser définitivement et d'éviter l'érosion des berges.

Le Coût de cette opération est de 22 000 €, avec la participation de la commune de Gerstheim, le syndicat de la pêche Gerstheim-Obenheim, la Collectivité Européenne d'Alsace et l'APP de Gerstheim.



Dimanche 5 novembre 2022, se déroulait une Pêche à la grande truite à l'Étang de Pêche de Gerstheim.

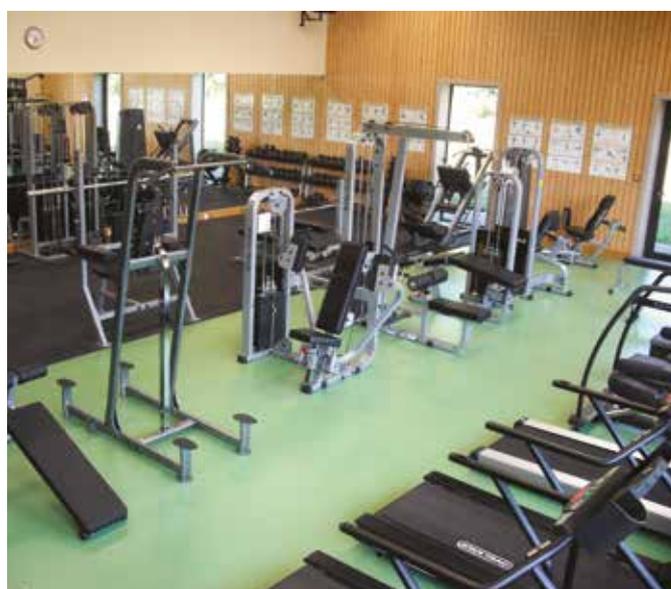
Venus des 4 coins du Bassin Rhénan, plus de 130 pêcheurs ont sorti de superbes prises. La plupart des salmonidés avaient entre 3 à 4 livres.

Par ce super dimanche ensoleillé, les Gerstheimois ont pu apprécier cette manifestation et se délecter autour d'un superbe goulash hongrois. Ce fut un grand succès, et le personnel du Comité de l'APP vous convie à l'année prochaine.



FITNESS CLUB

La nouvelle saison va bientôt débuter (du 01/02/2023 au 31/01/2024), les dossiers d'inscriptions seront disponibles dès le 2 janvier 2023 à la Mairie ou sur demande à : fitnessclubdegerstheim@orange.fr. La période d'inscription se terminera dès le nombre maximum de membre atteint (350). En espérant vous compter parmi nous, l'ensemble du comité vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.





CHORALE SAINTE CÉCILE

Après une rentrée amicale et festive, le 1^{er} septembre dernier lors d'une « soirée tartes flambées », la Chorale Sainte Cécile a participé à diverses animations dans le village et à l'extérieur.

L'année en cours qui se termine tout doucement, laisse la porte ouverte à quelques événements festifs bien ancrés dans nos traditions. Ainsi, la Chorale Sainte Cécile a interprété quelques chants au Village de Noël avec le concours de l'association des Amis de l'Orgue Kern, le 26 novembre dernier.

Le lendemain, le 27 novembre, la messe d'Entrée en Avent s'est déroulée en l'église Saint Martin d'Erstein avec une animation collégiale des Chorales de la Communauté des Paroisses d'Erstein.

Le 11 décembre à 17h, c'est à Erstein, toujours en l'église Saint Martin que se déroulera un concert de solidarité sous l'égide de l'Harmonie Municipale d'Erstein. La Chorale Sainte Cécile ainsi que plusieurs

autres du secteur s'associeront pour animer ce concert. L'entrée est libre et seront bienvenus tous ceux et toutes celles qui aiment la musique et les chants de Noël.

Tous ces événements particuliers s'ajoutent aux animations traditionnelles et régulières de la Chorale et en ce mois de décembre, ce sont les messes de Noël qui nous rappelleront combien sont importantes les fêtes de la Nativité du Christ.

En cette période festive qui annonce Noël, la Chorale s'efforce de contribuer à diffuser des messages de paix par des chants choisis. Puissent-ils être entendus comme il se doit et apporter à chacun d'entre nous l'espoir d'une concorde entre tous les peuples.

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année à vous et à vos Familles,

Jean-Pierre Sutter - Président de la Chorale Sainte Cécile de Gerstheim



LES AMIS DE L'ORGUE KERN

Le prochain concert programmé par l'association des Amis de l'Orgue Kern se tiendra début 2023, en l'église Saint-Denis.

Dimanche 22 janvier à 17h, Himawari Honda, jeune organiste japonaise, issue du conservatoire national supérieur de musique de Strasbourg, viendra se produire en récital d'orgue dans le cadre de notre traditionnel concert annuel « Jeune Talent ». Au plaisir de vous y retrouver.

Toutes les informations relatives à cet événement seront disponibles sur le site de l'association :

www.orgue-kern-gerstheim.alsace

Retrouvez enfin sur la chaîne YouTube de l'association les enregistrements des improvisations réalisées par Pascal Reber, organiste titulaire des grandes orgues de la cathédrale de Strasbourg, lors du dernier concert du mois d'octobre.

Joyeuses fêtes à tous.



POÈME

ACTIONS DE LA PAIX

Simple mot, et une courte parole,
vite prononcée, contient des trésors.
Logée dans le cœur pour pas qu'elle s'envole,
la paix, sentiment que l'on aime fort !
Cadeau précieux, gardé dans les familles,
en secret choyé, c'est une œuvre d'art,
avoir la paix, et soudain l'âme brille
des larmes d'or tombent, joli regard !

La paix anime bien des sentiments,
tout en réveillant alors les consciences.
Se voit essaimer plein de mots aimants,
toujours sertie d'une certaine aisance.
C'est l'envie de rapprocher des personnes
pour de simples projets, mais importants,
des situations parfois un peu brouillonnes
mais le message d'amour parfait pourtant.

La paix peut se trouver, matin ou soir,
très humble don, un ferment pour la Vie
donne des cascades de mots d'espoirs,
vraiment utiles, pour une survie.
C'est l'appel déchirant des voix lointaines,
d'un élan fragile, quelques pas osés.
Bonheur de voir des démarches humaines
Devenir l'action d'un conflit effacé !

Christiane Kintz, octobre 2022

● Vie associative



MJC

Développez la créativité de vos enfants avec les ateliers de la MJC !

La MJC de Gerstheim est un élément essentiel de l'environnement social et culturel du territoire. Chaque année, plus de 250 enfants et 400 adultes bénéficient d'activités variées à des tarifs accessibles au plus grand nombre. En complément des activités culturelles et sportives, la MJC propose des ateliers et des animations à destination des enfants, une priorité pour l'association :

Les MERCREDIS RÉCRÉATIFS : animations proposées aux enfants de 4 à 11 ans à la MJC.
Contact : Aïcha BIRRY - 06 31 62 96 06

Les ATELIERS CRÉATIFS PARENTS-ENFANTS : pour les parents (ou grands-parents) et les enfants de 6 à 14 ans. Création à 4 mains (carte, bijoux, décoration...), sur la base d'un modèle. Les samedis de 10h à 12h à la MJC, sur différents thèmes (Noël, Pâques, fête des mères...). Contact : Nadine Lehmann - 06 74 11 38 72. Programme sur www.mjc-gerstheim.fr et inscription à l'adresse sandra.reydelle@cegetel.net



COURS DE DESSIN/PEINTURE : pour les enfants de 6 à 12 ans. 1h30 de créativité encadrée pour permettre à chacun de s'exprimer à travers l'art. Le matériel est fourni.

Contact : christine.rudolf@laposte.net

Ne manquez pas le carnaval des enfants organisé le 4 février prochain. Les bonbons devraient être au rendez-vous !

AGE D'OR - AMITIÉS

Le 19 mai, l'excursion à Kirrwiller, proposée par le Club avait enchanté les participants.

Le dîner spectacle « Trésor » fêtant les 40 ans du cabaret, était féérique, avec strass et paillettes et artistes au top. Un très bon moment partagé.

Le 24 mai, gros succès pour le concours de belote qui avait rassemblé 88 personnes de Gerstheim et des villages avoisinants.

Le 17 juin, la météo était vraiment estivale pour le barbecue annuel que 55 personnes ont apprécié.

Les 27 et 28 juin, c'est dans le parc naturel de la forêt du Palatinat en Allemagne que les randonneurs ont passé deux très belles journées. En sillonnant le sentier des roches de Dahn et Eppenbrunn, ils ont été très impressionnés par les géants de grès rose qui contrastent avec le vert intense de cette région très boisée. Encore une belle découverte.



Il y avait foule cette année, lors des festivités de la fête Nationale où l'Âge d'Or a tenu la buvette et comme la nuit était douce, les gens sont restés après le magnifique feu d'artifice.

Ador'Âge - Programme du 1^{er} trimestre 2023

Dates : jeudi 2 février, jeudi 2 mars, jeudi 30 mars.

Les sorties prévues sont : le musée de la sorcellerie à Bergheim, le musée du bagage à Haguenau, les établissements Boehli et ou Tryba, Lahr au resto grec et fleurs. Le programme définitif vous sera communiqué le 19 janvier lors de l'assemblée générale de l'Âge d'Or.

Contacts :

Anne-Marie Klipfel 06 37 63 54 42

Michèle Bischoff 06 25 24 06 81

Filendélire

Nous recherchons de la laine pour bébé pour tricoter des bonnets, brassières et petits chaussons pour un hôpital. Ou si vous avez envie de tricoter...

Prendre contact avec Béatrice Mertz 06 61 54 66 49.



● Noël dans le Grand Ried

Le Grand Ried en fête !



Noël en ALSACE

57 CHASSES AUX TRÉSORS

MAINTENUS PAR LES OFFICES DE TOURISME

pour jouer du 25 nov. 2022 au 06 jan. 2023

Chasses aux trésors

Benfeld, Erstein et Marckolsheim

Du 25 novembre 2022
au 06 janvier 2023

Entre amis ou en famille, découvrez l'histoire de ces trois villes à l'aide du carnet de jeu disponible gratuitement. Si vous trouvez le trésor, vous aurez le droit à une petite récompense.

Les Noëlies-Concerts

Les Noëlies vous proposent cette année deux concerts dans le Grand Ried :

Gerstheim

Le 02 décembre

Rendez-vous à 20h dans l'église protestante pour des chants et berceuses traditionnelles, interprétés par Voix de Stras'.

Grussenheim

Le 03 décembre

Découvrez la magie des chants de Noël scandinaves interprétés par l'ensemble Ksàng 13, à 18h dans l'église de l'Exaltation de la Sainte-Croix.



Calendrier de l'Avent géant – Benfeld

Du 1er au
24 décembre
2022

Le calendrier de l'Avent géant est installé place de la République, face à l'Hôtel de Ville. Ne manquez pas l'ouverture quotidienne d'une fenêtre du calendrier par le veilleur de nuit :

à 17h30 du dimanche au vendredi et à 11h00 le samedi.



Balade contée familiale

Au fil de l'hiver

Marckolsheim

Le jeudi 22 décembre 2022

Venez découvrir la vie quotidienne hivernale de 5 personnages à travers 5 périodes de l'Histoire : de la Préhistoire à 1960. Gratuit.



Informations

Offices de Tourisme du Grand Ried
Pendant toute la durée des fêtes

Boutiques cadeaux

Pour vos cadeaux de fin d'année, retrouvez nos articles proposés dans nos boutiques.

Programme d'animations & Marchés de Noël :

disponibles dans nos bureaux.



GRAND RIED
TOURISME

BENFELD (+33) 03 88 74 04 02 - ERSTEIN (+33) 03 88 98 14 33
MARCKOLSHEIM (+33) 03 88 92 56 98 - RHINAU (+33) 03 88 74 68 96
www.grandried.fr



● Village de Noël 2022





*Toute l'équipe municipale
vous souhaite
de très belles fêtes
de fin d'année !*



Gerstheim Info n°87

Gerstheim
au cœur du Rhin

1, rue Reuchlin - 67150 Gerstheim

Tél. : 03.88.98.30.20 - mairie@gerstheim.fr - www.gerstheim.fr

